



**PIANOTTOLI
CALDARELLO**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026 À 18H00

Le trente avril deux-mille-vingt-six, à 18h00, le Conseil Municipal de Pianottoli-Caldarello s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul QUILICHINI.

Etaient présents :

M. Paul QUILICHINI, Maire
Mme Jacqueline CASTELLANI, Première adjointe
Mme Céline QUILICHINI, Troisième adjointe
M. Jean-Luc CHIESI, Quatrième adjoint
M. Jean-Pierre ANTONETTI, conseiller
M. Lionnel BAGGIONI, conseiller
Mme Catherine BARTOLI, conseillère
M. Paul GIUDICELLI, conseiller
Mme Eugénie GIUSEPPI, conseillère
M. Christophe MANICCIA, conseiller

Etaient présents représentés :

M. Jacques CESARI	pouvoir à Mme Catherine BARTOLI
Mme Anne-Lise LESAGE	pouvoir à M. Jean-Pierre ANTONETTI
Mme Elodie LOTTIN	pouvoir à M. Jean-Luc CHIESI
M. Jean-Pierre SAMPIERI	pouvoir à Mme Jacqueline CASTELLANI
Mme Sylvie WIRTZ	pouvoir à Mme Eugénie GIUSEPPI

Etaient absents :

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et procède à la désignation de sa secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Eugénie GIUSEPPI est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de lui adjoindre une auxiliaire, prise au sein de l'administration, qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Point n° 1 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 Commune

Rapporteur : Mme Jacqueline CASTELLANI

Le CFU permet une lecture plus lisible, plus fiable et plus transparente de la situation financière de la commune, en réunissant dans un document unique les données de l'ordonnateur et du comptable public.

La section de fonctionnement a été exécutée dans le respect des autorisations budgétaires votées.

Les recettes reposent principalement sur la fiscalité locale, les dotations et les produits des services, tandis que les dépenses concernent essentiellement les charges de personnel, les charges courantes et les subventions.

L'exercice 2025 se solde par un résultat de fonctionnement excédentaire de 169 059,61 €, traduisant une gestion financière maîtrisée.

La section d'investissement retrace les opérations liées aux équipements et aux projets communaux.

Les dépenses ont porté notamment sur : Piazza di a Pompa, pose de dix poteaux incendie, MAM, city stade et climatisation du service technique, financées par les subventions, l'autofinancement et le FCTVA.

La section d'investissement présente un résultat de 478 824,62 €.

Au 31 décembre 2025, le résultat global de clôture s'établit à 996 854,17 €.

La situation financière de la commune demeure équilibrée, avec une trésorerie et un niveau d'endettement compatibles avec les capacités financières de la collectivité.

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 2 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 Port

Rapporteur : Mme Jacqueline CASTELLANI

Le CFU permet une lecture plus lisible, plus fiable et plus transparente de la situation financière de la commune, en réunissant dans un document unique les données de l'ordonnateur et du comptable public.

La section de fonctionnement retrace l'activité courante du port de plaisance et de pêche.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

- des droits de port et redevances d'amarrage ;
- des prestations portuaires.

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement :

- les charges de personnel ;
- les charges d'entretien et d'exploitation des installations portuaires ;
- ainsi que les dépenses générales nécessaires au fonctionnement du service.

L'exercice 2025 se solde par un résultat de fonctionnement excédentaire de 95 814,72 €, traduisant une gestion saine du port.

La section d'investissement concerne les opérations d'entretien lourd, de modernisation et de sécurisation des équipements portuaires.

Les dépenses ont porté notamment sur les études sur l'extension du port financées par le Fonds d'Intervention Maritime (FIM) et l'autofinancement.

La section d'investissement présente un résultat de 30 677,39 €.

Au 31 décembre 2025, le résultat global du budget annexe du port s'établit à 817 748,65 €.

La situation financière du port demeure saine, compatible avec la poursuite de son exploitation et de ses investissements futurs.

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 3 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 Assainissement

Rapporteur : Mme Jacqueline CASTELLANI

Le CFU permet une lecture plus lisible, plus fiable et plus transparente de la situation financière de la commune, en réunissant dans un document unique les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le budget assainissement, géré en budget annexe, retrace l'ensemble des opérations liées à la collecte, au traitement et à l'évacuation des eaux usées.

Le budget Eau et Assainissement constitue quelques points de vigilance :

- résultat d'exploitation structurellement négatif ;
- absence de recettes liées aux ventes d'eau ;
- dépendance à des recettes exceptionnelles et aux subventions ;
- emprunt supporté sans ressources propres suffisantes ;
- fin de la DSP Kyrnolia fin 2024, posant la question du futur mode de gestion du service.

À défaut de restructuration rapide, ce budget pourrait devenir un facteur de fragilité pour l'équilibre financier global de la commune.

L'exercice 2025 se clôt par un résultat de fonctionnement excédentaire de 25 039,41 €.

Au 31 décembre 2025, le résultat global du budget assainissement s'établit à -30 147,81 €.

La situation financière du service demeure incertaine au possible, ne permettant pas d'assurer la continuité du service public.

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 4 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 Energie

Rapporteur : Mme Jacqueline CASTELLANI

Le CFU permet une lecture plus lisible, plus fiable et plus transparente de la situation financière de la commune, en réunissant dans un document unique les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le budget annexe Énergie retrace l'ensemble des opérations liées à la production, à la distribution ou à la gestion des équipements énergétiques communaux, notamment en matière d'éclairage public, de performance énergétique et de transition énergétique.

Au 31 décembre 2025, le résultat global du budget Énergie s'établit à 1 894,32 €.

La situation financière du service demeure saine.

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 5 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 Lotissement

Rapporteur : Mme Jacqueline CASTELLANI

Le CFU permet une lecture plus lisible, plus fiable et plus transparente de la situation financière de la commune, en réunissant dans un document unique les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le budget annexe du lotissement communal retrace l'ensemble des opérations liées à l'aménagement, à la gestion et à la commercialisation des terrains.

Au 31 décembre 2025, le résultat global du budget annexe du lotissement communal s'établit à -1 662,80 €.

La situation financière de ce budget demeure conforme aux prévisions permettant la poursuite ou l'achèvement de l'opération dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, le Conseil Municipal a délibéré avec 11 voix pour et 3 abstentions (Madame Catherine BARTOLI, Monsieur Jacques CESARI et Monsieur Christophe MANICCIA), parmi les 14 membres présents et représentés, sans vote contre.

Point n° 6 – Affectation du résultat Commune

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Les comptes de l'exercice 2025 venant d'être arrêtés, l'adoption du Compte Financier Unique fait apparaître :

Reports :

Pour rappel – déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : - 414 063,82 €.

Pour rappel – excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 996 696,87 €.

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de 478 824,62 €.

Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de 169 059,61 €.

Restes à réaliser :

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 623 019,27 € ;
- en recettes pour un montant de 389 356,16 €.

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à 168 902,31 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 168 902,31 €.

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 996 854,17 €.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 7 – Affectation du résultat Assainissement

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Les comptes de l'exercice 2025 venant d'être arrêtés, l'adoption du Compte Financier Unique fait apparaître :

Reports :

Pour rappel – déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : - 27 538,77 €.

Pour rappel – excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 5 152,40 €.

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement de - 2 609,04 €.

Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de 25 039,41 €.

Restes à réaliser :

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 0,00 € ;
- en recettes pour un montant de 0,00 €.

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à 30 147,81 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 30 147,81 €.

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 44,00 €.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 8 – Subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget assainissement

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Il est proposé d'autoriser une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe assainissement.

Ce montant fera l'objet d'une inscription sur ces deux budgets.

Cette subvention sera imputée en dépense et en recette comme présenté dans le tableau suivant :

Budget principal M57	Chapitre	Article	Nature	Montant
	Fonctionnement			
	65	65736221	Subvention aux budgets annexes	24 456 €

Budget annexe M49	Chapitre	Article	Nature	Montant
	Fonctionnement			
	77	7741	Subvention de la collectivité de rattachement	24 456 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 9 – Approbation budget primitif Commune

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune M57 présenté et arrêté lors de la séance de ce jour.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées successivement l'une après l'autre par chapitre selon les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 790 087,52 €	2 790 087,52 €
Section d'investissement	1 954 405,03 €	1 954 405,03 €
Total	4 744 492,55 €	4 744 492,55 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 10 – Approbation budget primitif Port

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du port M4 présenté et arrêté lors de la séance de ce jour.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées successivement l'une après l'autre par chapitre selon les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 474 348,65 €	1 474 348,65 €
Section d'investissement	1 407 643,42 €	1 407 643,42 €
Total	2 881 992,07 €	2 881 992,07 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 11 – Approbation budget primitif Assainissement

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'assainissement M49 présenté et arrêté lors de la séance de ce jour.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées successivement l'une après l'autre par chapitre selon les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	114 500,00 €	114 500,00 €
Section d'investissement	135 647,81 €	135 647,81 €
Total	250 147,81 €	250 147,81 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 12 – Approbation budget primitif Energie

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'énergie M41 présenté et arrêté lors de la séance de ce jour.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées successivement l'une après l'autre par chapitre selon les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 448,12 €	3 448,12 €
Section d'investissement	3 043,52 €	3 043,52 €
Total	6 491,64 €	6 491,64 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 13 – Approbation budget primitif Lotissement

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du lotissement M57 présenté et arrêté lors de la séance de ce jour.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées successivement l'une après l'autre par chapitre selon les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	76 260,92 €	76 260,92 €
Section d'investissement	76 260,92 €	100 000 €
Total	152 521,84 €	176 260,92 €

Le Conseil municipal a délibéré avec 12 voix pour et 3 abstentions (Madame Catherine BARTOLI, Monsieur Jacques CESARI et Monsieur Christophe MANICCIA) parmi les 15 membres présents et représentés, sans vote contre.

Point n° 14 – Vote des taux d'imposition de l'année 2026

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

L'article L. 2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes.

Conformément à l'article L. 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir, pour l'année 2026, les taux d'imposition votés en 2025, sans modification.

Les taux applicables seraient donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 23,71 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 48,47 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 18,46 %.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 15 – Attribution de subvention à l'association « La Marie Do » pour l'année 2026

Rapporteur : Mme Jacqueline CASTELLANI

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la municipalité attribue des subventions de manière discrétionnaire pour soutenir l'action des associations.

Sous l'autorité du Maire, et suite à la commission d'attribution qui s'est tenue le mercredi 22 avril 2026, les élus, après avoir consulté les dossiers de demande de subvention, décident de soutenir les associations locales. Des

participations financières allouées permettront aux associations d'œuvrer à la vie de la commune et de continuer leur engagement au service des usagers.

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée à Pianottoli-Caldarello. Grâce à l'engagement des bénévoles, les associations sont un moteur fondamental de la vie locale.

La Première adjointe expose à l'assemblée la demande reçue par l'association « La Marie Do » pour l'exercice budgétaire 2026.

Nom de l'association	Numéro RNA	Montant attribué
La Marie Do	W2A1001147	1 500 €

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 16 – Attribution de subvention à l'association « Les chats virés » pour l'année 2026

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la municipalité attribue des subventions de manière discrétionnaire pour soutenir l'action des associations.

Sous l'autorité du Maire, et suite à la commission d'attribution qui s'est tenue le mercredi 22 avril 2026, les élus, après avoir consulté les dossiers de demande de subvention, décident de soutenir les associations locales. Des participations financières allouées permettront aux associations d'œuvrer à la vie de la commune et de continuer leur engagement au service des usagers.

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée à Pianottoli-Caldarello. Grâce à l'engagement des bénévoles, les associations sont un moteur fondamental de la vie locale.

Le Maire expose à l'assemblée la demande reçue par l'association « Les chats virés » pour l'exercice budgétaire 2026.

Nom de l'association	Numéro RNA	Montant attribué
Les chats virés	W2A4004504	2 000 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 17 – Attribution de subvention à l'association « Tennis club de Pianottoli-Caldarello pour l'année 2026

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la municipalité attribue des subventions de manière discrétionnaire pour soutenir l'action des associations.

Sous l'autorité du Maire, et suite à la commission d'attribution qui s'est tenue le mercredi 22 avril 2026, les élus, après avoir consulté les dossiers de demande de subvention, décident de soutenir les associations locales. Des participations financières allouées permettront aux associations d'œuvrer à la vie de la commune et de continuer leur engagement au service des usagers.

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée à Pianottoli-Caldarello. Grâce à l'engagement des bénévoles, les associations sont un moteur fondamental de la vie locale.

Le Maire expose à l'assemblée la demande reçue par l'association « Tennis club de Pianottoli-Caldarello » pour l'exercice budgétaire 2026.

Nom de l'association	Numéro RNA	Montant attribué
Tennis club de Pianottoli-Caldarello	W2A4000017	3 000 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 18 – Attribution de subvention à l'association « GT Kombat » pour l'année 2026

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la municipalité attribue des subventions de manière discrétionnaire pour soutenir l'action des associations.

Sous l'autorité du Maire, et suite à la commission d'attribution qui s'est tenue le mercredi 22 avril 2026, les élus, après avoir consulté les dossiers de demande de subvention, décident de soutenir les associations locales. Des participations financières allouées permettront aux associations d'œuvrer à la vie de la commune et de continuer leur engagement au service des usagers.

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée à Pianottoli-Caldarello. Grâce à l'engagement des bénévoles, les associations sont un moteur fondamental de la vie locale.

Le Maire expose à l'assemblée la demande reçue par l'association « GT Kombat » pour l'exercice budgétaire 2026.

Nom de l'association	Numéro RNA	Montant attribué
GT Kombat	W2A4004897	1 500 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 19 – Association de subvention à la Mission Locale pour l'année 2026

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la municipalité attribue des subventions de manière discrétionnaire pour soutenir l'action des associations.

Sous l'autorité du Maire, et suite à la commission d'attribution qui s'est tenue le mercredi 22 avril 2026, les élus, après avoir consulté les dossiers de demande de subvention, décident de soutenir les associations locales. Des participations financières allouées permettront aux associations d'œuvrer à la vie de la commune et de continuer leur engagement au service des usagers.

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée à Pianottoli-Caldarello. Grâce à l'engagement des bénévoles, les associations sont un moteur fondamental de la vie locale.

Le Maire expose à l'assemblée la demande reçue par l'association « Mission Locale » pour l'exercice budgétaire 2026.

Nom de l'association	Numéro RNA	Montant attribué
Mission Locale	W2A4000555	1 320 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, sans abstention ni vote contre.

Point n° 20 – Attribution de subvention à l'association « Fretu Musicale » pour l'année 2026

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la municipalité attribue des subventions de manière discrétionnaire pour soutenir l'action des associations.

Sous l'autorité du Maire, et suite à la commission d'attribution qui s'est tenue le mercredi 22 avril 2026, les élus, après avoir consulté les dossiers de demande de subvention, décident de soutenir les associations locales. Des participations financières allouées permettront aux associations d'œuvrer à la vie de la commune et de continuer leur engagement au service des usagers.

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée à Pianottoli-Caldarello. Grâce à l'engagement des bénévoles, les associations sont un moteur fondamental de la vie locale.

Le Maire expose à l'assemblée la demande reçue par l'association « Fretu Musicale » pour l'exercice budgétaire 2026.

Nom de l'association	Numéro RNA	Montant attribué
Fretu Musicale	W2A4005039	2 500 €

Madame Céline QUILICHINI et Madame Sylvie WIRTZ n'ayant pu prendre part au vote, le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité des 13 membres ayant pris part au vote, sans abstention ni vote contre.

Point n° 21 – Attribution de subvention à l'association « PCP Pétanque » pour l'année 2026

Rapporteur : M. Paul QUILICHINI

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la municipalité attribue des subventions de manière discrétionnaire pour soutenir l'action des associations.

Sous l'autorité du Maire, et suite à la commission d'attribution qui s'est tenue le mercredi 22 avril 2026, les élus, après avoir consulté les dossiers de demande de subvention, décident de soutenir les associations locales. Des participations financières allouées permettront aux associations d'œuvrer à la vie de la commune et de continuer leur engagement au service des usagers.

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée à Pianottoli-Caldarello. Grâce à l'engagement des bénévoles, les associations sont un moteur fondamental de la vie locale.

Le Maire expose à l'assemblée la demande reçue par l'association « PCP Pétanque » pour l'exercice budgétaire 2026.

Nom de l'association	Numéro RNA	Montant attribué
PCP Pétanque	W2A4004979	2 500 €

Monsieur Paul GIUDICELLI n'ayant pu prendre part au vote, le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité des 14 membres ayant pris part au vote, sans abstention ni vote contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire


M. Paul QUILICHINI

Le secrétaire de séance


Mme Eugénie GIUSEPPI